

SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2017

295 collectivités et établissements rattachés au Comité Technique départemental en Sarthe

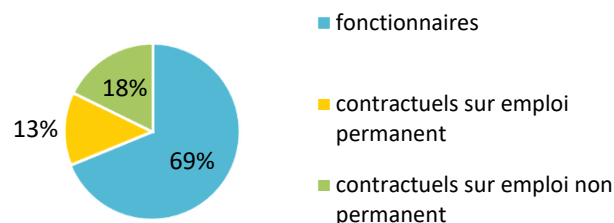
224 communes - 8 communautés de communes - 63 autres collectivités (CDG; CCAS; syndicats; Caisses des écoles; OPH)

Taux de retour par rapport aux collectivités affiliées et rattachées au Comité technique départemental : 62,2%

Effectifs

➔ 3 789 agents employés au 31 décembre 2017

- > 2 607 fonctionnaires
- > 510 contractuels sur emploi permanent
- > 672 contractuels sur emploi non permanent



➔ Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 28 % des agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ 26 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 51 % des agents contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels

➔ 3 066,0 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2017

- > 2 366,0 fonctionnaires
- > 222,0 contractuels permanent
- > 478,0 contractuels non permanent

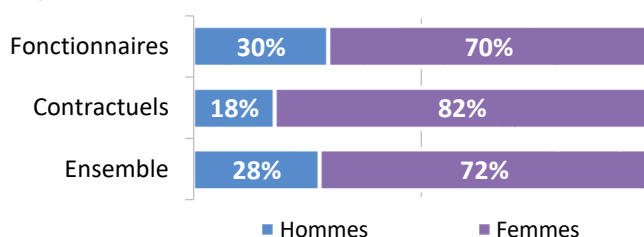
Nombre total d'heures travaillées : **5 580 120 heures rémunérées en 2017**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

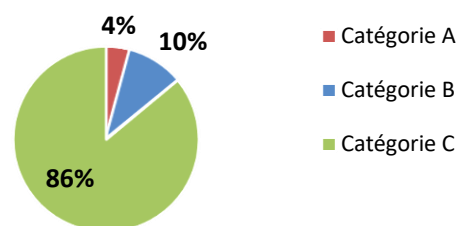
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	14%	24%
Technique	50%	46%	49%
Culturelle	3%	8%	4%
Sportive	0%	0%	0%
Médico-sociale	13%	19%	14%
Police	0%		0%
Incendie			
Animation	8%	12%	9%
AOTM			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	45%
Adjointes administratifs	17%
Adjointes territoriales d'animation	8%
ASEM	5%
Agents sociaux	5%

Pyramide des âges

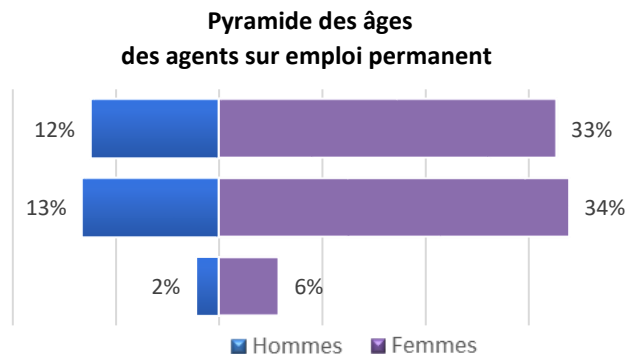
➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	47,62
Contractuels permanents	42,99
Ensemble des permanents	46,86
Contractuels non permanents	38,68

de + de 50 ans

de 30 à 50 ans

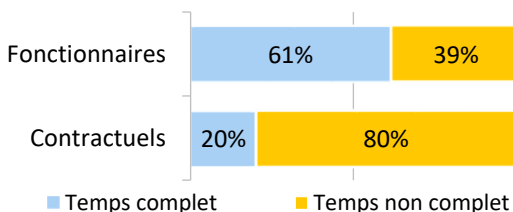
de - de 30 ans



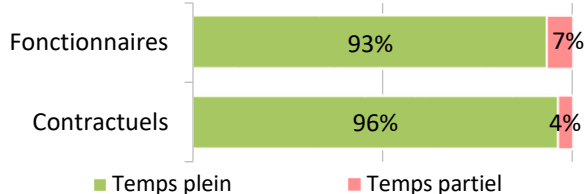
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Mouvements

➔ En 2017, 298 arrivées d'agents sur emploi permanent, 302 départs (46 contractuels nommés stagiaires)

Emplois permanents		
Effectif physique théorique au 31/12/2016*		Effectif physique au 31/12/2017
3 161 agents		3 117 agents
<small>* cf. page 5</small>		
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017		
Fonctionnaires	↘	-0,5%
Contractuels	↘	-5,7%
Ensemble	↘	-1,4%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats	47%
Départ à la retraite	22%
Mutation	10%
Démission	9%
Mise en disponibilité	5%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	37%
Arrivées de contractuels	31%
Voie de mutation	12%
Recrutement direct	10%
Intégration directe	5%



Budget et rémunérations

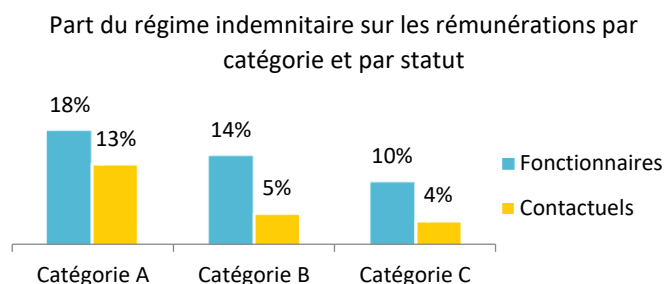
➔ Les charges de personnel représentent 34,29 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	685 713 354 €	Charges de personnel*	235 143 892 €	➔	Soit 34,29 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------	------------------------------	---------------	---	--

* Montant global

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 11,67 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	12,02%
Contractuels sur emplois permanents	4,97%
Ensemble	11,67%



Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Rémunérations annuelles brutes :	57 340 197 €
	Primes et indemnités versées :	6 497 223 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	406 209 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	485 882 €
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :		10 911 330 €

➔ Assurances chômage

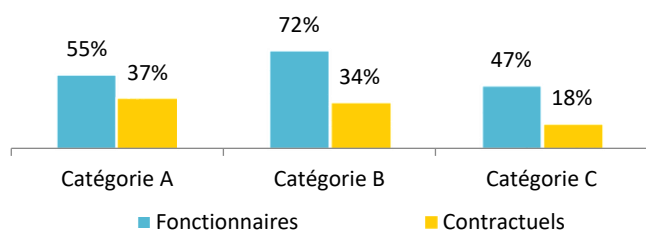
> En 2017, 235 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage

Formation

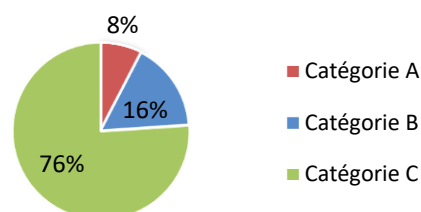
➔ En 2017, 41,0% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 4 686 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2017

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :

> 1,5 jours par agent

➔ 957 943 € ont été consacrés à la formation en 2017

Répartition des dépenses de formation par organisme

CNFPT	67 %
Autres organismes	25 %
Frais de déplacement	9 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	65%
Autres organismes	32%
Frais de déplacement	3%

Promotions

- ➔ 891 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017
- > 5 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 29 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > 16 fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

- ➔ En moyenne, 19,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire
- > En moyenne, 7,6 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,65%	1,95%	3,37%	1,28%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,24%	2,08%	4,72%	1,34%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,75%	2,40%	5,20%	1,56%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

- ➔ 87 accidents du travail déclarés au total en 2017
- > 2,3 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 44 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
116 assistants de prévention désignés
6 conseillers de prévention
- ➔ **FORMATION**
313 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

Coût total des formations : 27 517 €
Coût par jour de formation : 88 €
- ➔ **DÉPENSES**
Les collectivités ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 50 252 €

Handica

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

57 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 14 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 75 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 96 % sont en catégorie C*
- ⇒ 342 040 € de dépenses en matière de handicap

* sur les emplois permanents et non permanents

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	28 704 €	103 217 €
Montant moyen par bénéficiaire	147 €	49 €

Relations sociales

- ➔ Jours de grève
43 jours de grève recensés en 2017
54 jours de grève recensés en 2016
- ➔ Comité Technique Local
12 réunions en 2017
2 réunions du CHSCT
- ➔ Commissions Administratives Paritaires 19 réunions en 2017

Précisions méthodologiques

- ➔ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2016

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2017

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires de titulaires ou de stagiaires
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2016
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2016

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2017

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires de contractuels
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

- ➔ Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2017} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

- ➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Bilan Social 2017. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2017 transmis en 2018 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : sept 2018

Version 4